

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (STMG)

ÉPREUVE DE SPÉCIALITÉ SPÉCIALITÉ : **GESTION ET FINANCE**

PARTIE ÉCRITE

SESSION 2015

ÉPREUVE DU 22 JUIN 2015

Durée : 4 h

Coefficient : 6

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire (circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Annexe (s) à rendre avec la copie:

Annexe A - Page 11/11 (fournie en deux exemplaires)

Annexe B - Page 11/11 (fournie en deux exemplaires)

Le sujet comporte 11 pages numérotées 1/11 à 11/11
Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet
dès sa mise à votre disposition.

Le sujet comporte deux parties indépendantes :

Sommaire	p 2
Première partie (95 points)	
Présentation	p 3
DOSSIER 1 – Les ventes et les comptes clients..... (35 points)	p 4-5
DOSSIER 2 – Une nouvelle chaîne de production (30 points)	p 5
DOSSIER 3 – L’activité « laboratoire d’analyse » (30 points)	p 6
Deuxième partie (25 points).....	p 7

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 – Les ventes et les comptes clients

Annexe 1 – Facture N°F0204711	p 8
Annexe 2 – Extrait des conditions générales de ventes	p 8
Annexe A – (Extrait de la) Centralisation des comptes clients 411xxx au 31/12/2014 (à rendre avec la copie).....	p 11
Annexe B – État des créances douteuses (à rendre avec la copie).....	p 11

DOSSIER 2 – Une nouvelle chaîne de production

Annexe 3 - Bilan comptable simplifié au 31/12/2014.....	p 9
Annexe 4 - Bilan fonctionnel au 31/12/2014.....	p 9
Annexe 5 - Indicateurs d’analyse financière de Sète et Mar.....	p 9

DOSSIER 3 – L’activité « laboratoire d’analyse »

Annexe 6 - Plan d’amortissement de la machine à analyser.....	p 10
Annexe 7 - Charges liées au fonctionnement du laboratoire.....	p 10

Les deux exemplaires fournis pour les annexes A à B (à rendre en un exemplaire), étant suffisants pour permettre la préparation et la présentation des réponses, il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou de les) mentionner explicitement dans votre copie.

SUJET

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter le numéro, l'intitulé des comptes et un libellé de l'écriture.

PREMIÈRE PARTIE

Installée à Sète depuis plus de quatre-vingts ans, la société Sète et Mar est spécialisée dans le négoce de poissons. Cette activité, appelée également « mareyage », consiste à acheter du poisson, à des pêcheurs locaux, à d'autres mareyeurs, pour le revendre à des poissonniers et des grandes surfaces.

Les métiers de la mer connaissent depuis quelques années diverses évolutions.

- Les normes sanitaires sont de plus en plus sévères. Il est indispensable de garantir des produits de qualité. Cela nécessite aussi de développer la traçabilité des lots de poissons pour être capable de retrouver le fournisseur de chaque lot et le client à qui ce lot a été vendu.
- Le poisson est devenu une ressource rare, qu'il faut protéger. De nombreuses espèces, comme le thon rouge de Méditerranée, font l'objet de quotas (fixation de quantités maximales pêchées).

Un laboratoire d'analyse a récemment été créé en interne pour contrôler la qualité du poisson acheté. Les analyses sont menées pour les achats de Sète et Mar mais aussi pour des tiers, dont des clients et concurrents, qui n'ont pas leur propre laboratoire. Ce laboratoire et l'activité qu'il génère constitue un nouveau pôle de croissance.

En 2012, Mme Stéphano a pris les rênes de l'entreprise. Elle souhaite pérenniser l'activité tout en tenant compte des nouvelles contraintes. De même, elle est à la recherche de nouveaux relais de croissance et envisage la mise en place d'une unité de production de produits à base de poissons et crustacés (soupes, moules farcies,...). Ce projet passe par un investissement important.

L'entreprise est assujettie au taux de TVA à 5,5 %. Son exercice comptable coïncide avec l'année civile. La société Sète et Mar tient sa comptabilité dans un journal unique.

DOSSIER 1 – LES VENTES ET LES COMPTES CLIENTS

Les clients sont nombreux et leur suivi demande une attention particulière. On peut distinguer des poissonneries indépendantes, des grandes surfaces, d'autres mareyeurs, français et étrangers.

Vous disposez des annexes 1, 2, A, B pour traiter ce dossier.

A – Plan de comptes

Actuellement chaque client a son compte. Les codes de ces comptes sont construits selon le principe suivant : le début du code, « 411 », est suivi par un numéro attribué en fonction de l'ordre d'arrivée dans le logiciel comptable. Par exemple, la poissonnerie « La marée montante » s'est vu attribuer le code 411052 car elle a été le 52^e client, chronologiquement, depuis qu'est utilisé le progiciel comptable actuellement en service.

- 1. Indiquer en quoi il est préférable d'attribuer un compte client à chaque client plutôt que d'avoir un seul compte client pour tous.**

Le comptable souhaiterait opérer un suivi des comptes clients adaptés aux différentes catégories de clients (poissonneries, grandes surfaces,...).

- 2. Indiquer en quoi la codification actuelle n'est pas favorable à ce type de travail et proposer une nouvelle codification qui faciliterait ce suivi par catégorie.**

B - Ventes

Quotidiennement Sète et Mar reçoit des commandes de ses clients. Les marchandises sont d'abord livrées, puis des factures sont émises dans les jours qui suivent.

Travail à faire

- 3. La référence produit THR apparaît sur deux lignes distinctes dans la facture n° F0204711 (annexe 1). Justifier.**
- 4. Contrôler, et justifier par le calcul, le montant « Net à payer » de la facture N° F0204711 (annexe 1). Justifier la date de règlement.**
- 5. Présenter l'écriture comptable de cette facture dans le journal de Sète et Mar.**

C – Contrôle des comptes

Chaque fin de trimestre le lettrage des comptes clients est réalisé afin d'effectuer des contrôles.

Travail à faire

- 6. Citer les avantages de la pratique du lettrage des comptes clients.**
- 7. Compléter le compte client « La marée montante » dans l'extrait de la centralisation des comptes clients (annexe A), en ajoutant les informations liées à la facture F0204711, puis procéder au lettrage de ce compte.**
- 8. Commenter la situation de ce compte notamment au regard du respect des conditions de paiement.**
- 9. Proposer une modification de la saisie des libellés dans les écritures de règlement qui faciliterait le lettrage des comptes clients.**

D – Dépréciations des comptes clients

À la fin de l'exercice comptable, lors de l'inventaire, un état des créances douteuses est établi. Entre autres cas, les clients mareyeurs « Les pêcheries du Midi » et « l'Espadon » y figurent (annexe B). Le premier, déjà douteux à la fin de l'exercice précédent, l'est encore mais la dépréciation à comptabiliser est d'un montant supérieur. Le second, « l'Espadon » a récemment été identifié comme douteux mais ceci ne s'est pas encore traduit en comptabilité. Le compte de « l'Espadon » est le n° 411089.

Travail à faire

- 10. Citer et expliciter le principe comptable qui justifie ces écritures.**
- 11. Compléter sur l'annexe B l'état des créances douteuses.**
- 12. Présenter les écritures liées au suivi des créances douteuses sur les mareyeurs.**

DOSSIER 2 – UNE NOUVELLE CHAÎNE DE PRODUCTION

Les spécialités culinaires à base de produits de la mer (« tielles » sétoises, moules farcies, soupes de poisson...) font partie de l'identité de la ville de Sète. Mme Stéphano souhaite se lancer dans la fabrication et la vente de ces différents plats typiques. Elle peut compter sur ses fournisseurs actuels pour lui fournir des matières premières de qualité. Elle doit prévoir la mise en place d'une nouvelle chaîne de production, ce qui nécessite l'aménagement des locaux, l'achat de matériel de cuisine, l'embauche de personnel qualifié. Ce projet demande des moyens financiers importants qui sont évalués à 60 000 euros HT, Mme Stéphano souhaite garantir l'indépendance financière de l'entreprise.

Vous disposez des annexes 3, 4, 5 pour traiter ce dossier.

Travail à faire

- 1. Vérifier et justifier le calcul du montant des ressources stables dans le bilan fonctionnel (annexe 4).**
- 2. Justifier, dans le contexte, la réalisation d'un bilan fonctionnel.**
- 3. Présenter les calculs du fonds de roulement net global, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie nette.**
- 4. Évaluer l'indépendance financière de l'entreprise :**
 - a) Expliquer en quoi le seuil fixé par Mme Stéphano garantit l'indépendance financière de l'entreprise ;**
 - b) Calculer le ratio d'indépendance financière au 31/12/2014 ;**
 - c) Commenter le résultat**
- 5. En utilisant toutes les informations précédentes et les annexes fournies, faire un commentaire argumenté sur la situation financière de Sète et Mar.**
- 6. Indiquer l'impact du projet sur la situation.**

DOSSIER 3 – L'ACTIVITÉ « LABORATOIRE D'ANALYSE »

Le respect des normes de sécurité alimentaire est primordial dans cette activité. Par exemple, il est nécessaire de prélever régulièrement des échantillons de chair de poisson pour tester la présence de divers substances et leurs niveaux. Le laboratoire d'analyse de Sète et Mar réalise ces analyses pour ses propres stocks et pour ceux de divers mareyeurs.

Vous disposez des annexes 6 et 7 pour traiter ce dossier.

A – L'activité « laboratoire d'analyse »

Travail à faire

1. Indiquer le numéro du compte de produits (3 chiffres) à utiliser pour enregistrer les produits de cette nouvelle activité.
2. Justifier le calcul de la dernière annuité d'amortissement pour la machine à analyser à partir des informations contenues dans l'annexe 6.
3. Après avoir indiqué ce que signifie en général le qualificatif « variables » dans l'expression « charges variables », indiquer les éléments de charges (présentés dans l'annexe 7) entrant dans le calcul du coût variable d'une analyse. Justifier.
4. Calculer le coût variable et la marge sur coût variable pour une analyse, sachant que le prix de vente d'une analyse est actuellement de 200 € HT.
5. Déterminer le seuil de rentabilité en valeur et en volume.

B – Un nouveau client

Un gros mareyeur nous contacte et souhaiterait lui aussi nous confier cette mission d'analyse pour ses stocks. Il demande toutefois que le prix ne dépasse pas 150 € HT par analyse. Le comptable précise à Mme Stéphano que le seuil de rentabilité est atteint, que les charges fixes totales sont couvertes et que le coût variable est de 120 €.

6. Indiquer, en justifiant la réponse, si Mme Stéphano peut accepter la commande supplémentaire au prix demandé
7. Indiquer les conséquences sur le résultat et la rentabilité si elle réussit à faire accepter un prix supérieur.
8. Indiquer en quoi une externalisation de l'activité laboratoire d'analyse serait avantageuse, sur le plan comptable et financier, en cas de retournement du marché et de diminution des commandes clients en matière d'analyse.

DEUXIÈME PARTIE

La société Sète et Mar a développé en interne une activité annexe d'analyse sanitaire des viandes de poissons. Cette activité, bien que liée à son premier métier qui est le négoce de poissons, constitue une diversification importante. Cette diversification va faire de Sète et Mar une entreprise moins homogène qu'elle ne l'a été.

D'un point de vue comptable, cette diversification passe par une adaptation du système d'information, par exemple par la création de nouveaux comptes qui vont permettre au moins en partie de traduire les différentes activités. Mais en ce qui concerne les documents de synthèse, sensés donner aux tiers une image fidèle de l'entreprise, leur adaptabilité est limitée par les règles et normes de présentation qui privilégient la vision synthétique et la standardisation. Or ces documents sont des outils incontournables de l'analyse du résultat et de la performance financière. Les questions soulevées par cette contradiction se posent à la fois pour les dirigeants qui doivent gérer l'entreprise et pour les tiers qui peuvent être amenés à porter un jugement sur sa santé financière.

Travail à faire :

En une ou deux pages, à partir de vos connaissances et en vous appuyant sur des situations de gestion dont celle de la première sous - partie, répondre de façon cohérente et argumentée à la question suivante :

La diversification des activités au sein d'une même entreprise empêche-t-elle le système d'information comptable de produire une image fidèle de l'entreprise ?

ANNEXE 1 – Facture N°F0204711

SETE & MAR

FACTURE

N° F0204711

10 Quai Maximin Licciardi 34200 SETE

Tél : 04.67.43.01.01 Fax : 04.67.43.01.02

RC : SETE 2002 B 291 - APE : 513S - SIRET : 44409616800018

FR15444096168

LA MAREE MONTANTE

226 RUE DE FONTCOUVERTES

34070 MONTPELLIER

FR37433377189

Date : 27/12/2014

Réf.Clt MMONT

Règlements par Chèque

Au : 31/01/2015

Réf.	Désignation	Colis	Quantité	Prix Unit.	Montant H.T.	
	<i>- Bon de livraison N° 010068 du 24/12/2014</i>					
THR	THON ROUGE <i>THUNNUS THYNNUS / Pêché en Méditerranée secteur 37.1.</i>	1	32,00	21,00	672,00	
	<i>- Bon de livraison N°010095 du 26/12/2014</i>					
DAU10	DAURADE 1/1.5 <i>SPARUS AURATA / Pêché en Méditerranée secteur 37.1.</i>	1	5,00	22,00	110,00	
DAU2	DAURADE 02/03 <i>SPARUS AURATA / Pêché en Méditerranée secteur 37.1.</i>	1	4,50	11,00	49,50	
THR	THON ROUGE <i>THUNNUS THYNNUS / Pêché en Méditerranée secteur 37.1.</i>	1	48,00	21,50	1032,00	
	TOTAUX MARCHANDISES	4	89,50		1863,50	
Code	BASE H.T.	TVA	Total TVA	Remise de	2%	37,27
1				Frais de livraison		50,00
2	1876,23	5,50%	103,19	Total H.T. Net		1876,23
3				TOTAL TVA		103,19
Net à payer :					1979,42	

ANNEXE 2 – Extrait des conditions générales de vente**Article 11 :**

Toute facture établie entre le 1^{er} et le 20 du mois (dates incluses) donnera lieu à un règlement à la fin dudit mois.

Toute facture établie après le 20 du mois donnera lieu à un règlement à la fin du mois suivant.

Article 13 :

Taux de pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de règlement en l'absence de paiement : 3,75%.

ANNEXE 3 – Bilan comptable simplifié au 31/12/2014

ACTIF	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Passif	Net
Actif immobilisé				Capitaux Propres	
Immo. incorporelles	73 155	6 129	67 026	Capital	15 000
Immo. corporelles	60 839	24 695	36 144	Réserves	261 832
Immo. financières	0	0	0	Report à nouveau	64 985
				Résultat de l'exercice	61 381
TOTAL I	133 994	30 824	103 170	TOTAL I	403 198
Actif circulant				Dettes	
Stocks	1 633	0	1 633	Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	123 787
Créances	395 591	4 248	391 343	Fourni. et cptes rattachés	187 741
Disponibilités	287 530	0	287 530	Dettes fiscales et sociales	69 626
Charges constatées d'avance	676	0	676		
TOTAL II	685 430	4 248	681 182	TOTAL II	381 154
TOTAL ACTIF	819 424	35 072	784 352	TOTAL PASSIF	784 352

ANNEXE 4 – Bilan fonctionnel au 31/12/2014

EMPLOIS		RESSOURCES	
Emplois stables		Ressources stables	562 057
Immo. incorporelles	73 155		
Immo. corporelles	60 839		
Immo. financières	0		
TOTAL I	133 994	TOTAL I	562 057
Emplois circulants		Ressources Circulants	
- D'exploitation		- D'exploitation	
Stocks	1 633	Fourni. et cptes rattachés	187 741
Créances	395 591	Dettes fiscales et sociales	69 626
Charges constatées d'avance	676		
- Trésorerie active		- Trésorerie passive	
Disponibilités	287 530	Concours bancaires courants	0
TOTAL II	685 430	TOTAL II	257 367
TOTAL ACTIF	819 424	TOTAL PASSIF	819 424

ANNEXE 5 – Indicateurs et ratios d'analyse financière de Sète et Mar au 31/12/2014

indicateur	Sete et Mar en 2014	Objectif fixés
Rotation stocks marchandises	0,26 jours	0,3 jours
Rotation créances clients	38 jours	35 jours
Rotation dettes fournisseurs	23 jours	20 jours
Capacité de remboursement	4,95 ans	5 ans
Indépendance financière	à calculer (*)	inférieur à 45 %

(*) (Dettes financières + Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque) / (Capitaux propres + amortissements, dépréciations et provisions)

ANNEXE 6 – Plan d'amortissement de la machine à analyser

Immobilisation Machine analyse labo

Coût d'acquisition 4 500 €

Mode d'amortissement À calculer en fonction du nombre d'analyses prévisionnelles. La dotation est néanmoins à considérer comme une charge fixe.

Date de mise en service 1er juin 2012

Durée d'utilisation 3 ans

Années	Nombre d'analyses
2012	20
2013	40
2014	30

Années	Base amortissable	Annuité	Cumul des annuités	Valeur comptable nette
2012	4 500	1 000	1 000	3 500
2013	4 500	2 000	3 000	1 500
2014	4 500	1 500	4 500	0

ANNEXE 7 – Charges liées au fonctionnement du laboratoire

Charges	Montants
- Kit d'analyse pour 4 analyses	220 €
- Consommables (embouts, pipettes...) pour 4 analyses	100 €
- Dotations aux amortissements de la machine à analyser	1 500 €
- Autres charges fixes diverses	1 500 €

**ANNEXE A – (Extrait de la) Centralisation des comptes clients 411xxx au 31/12/2014
(à rendre avec la copie)**

Date	Libellé	Débit	Crédit	Lettrage	Solde DB	Solde CR
...
-----	411052 Poissonnerie La Marée Montante	-----				
	Solde				0,00	0,00
15/10/2014	Facture F0204438	1 338,80			1 338,80	0,00
02/11/2014	Chèque reçu		1 338,80		0,00	0,00
10/11/2014	Facture F0204539	2 836,37			2 836,37	0,00
14/11/2014	Facture F0204574	1 657,24			4 493,61	0,00
20/11/2014	Facture F0204571	2 256,76			6 750,37	0,00
02/12/2014	Chèque reçu		5 093,13		1 657,24	0,00
27/12/2014	Facture F0204711					
-----	411054 Ambrosino Marée	-----				
...

ANNEXE B – État des créances douteuses (à rendre avec la copie)
(Taux TVA 5,5 %)

Noms	Créances TTC	Créances HT	% Perte probable	Dépréciations nécessaires	Dépréciations 31/12/13	Ajustements	
						Dotations	Reprises
Pêcheries du Midi	6 879,20	6 520,57	50%	3 260,29	1 500,29
L'Espadon	4 009,00	...	25%	...	0
TOTAUX					

**ANNEXE A – (Extrait de la) Centralisation des comptes clients 411xxx au 31/12/2014
(à rendre avec la copie)**

Date	Libellé	Débit	Crédit	Lettrage	Solde DB	Solde CR
...
-----	411052 Poissonnerie La Marée Montante	-----				
	Solde				0,00	0,00
15/10/2014	Facture F0204438	1 338,80			1 338,80	0,00
02/11/2014	Chèque reçu		1 338,80		0,00	0,00
10/11/2014	Facture F0204539	2 836,37			2 836,37	0,00
14/11/2014	Facture F0204574	1 657,24			4 493,61	0,00
20/11/2014	Facture F0204571	2 256,76			6 750,37	0,00
02/12/2014	Chèque reçu		5 093,13		1 657,24	0,00
27/12/2014	Facture F0204711					
-----	411054 Ambrosino Marée	-----				
...

ANNEXE B – État des créances douteuses (à rendre avec la copie)
(Taux TVA 5,5 %)

Noms	Créances TTC	Créances HT	% Perte probable	Dépréciations nécessaires	Dépréciations 31/12/13	Ajustements	
						Dotations	Reprises
Pêcheries du Midi	6 879,20	6 520,57	50%	3 260,29	1 500,29
L'Espadon	4 009,00	...	25%	...	0
TOTAUX					